

sous prétexte de rechercher des effets emportés, entrent dans les maisons bulgares, les dévalisent, enlevant jusqu'aux trousseaux des jeunes filles. Les Serbes s'emparent des porcs des Bulgares qu'ils prétendent être propriété turque¹.

64. (P. 24.) — L'école bulgare du village Tzer fut incendiée par les soldats serbes.

67. (P. 25.) — Les maires et les prêtres des communes sont frappés d'amendes pour des bagatelles par le chef de district de Palanka. On prend ainsi quatre-vingts francs au maire Stoïkoff de Tirnovo. Une première fois vingt francs parce qu'il ne s'était pas rendu à la ville un jour de marché. Une seconde fois soixante francs parce qu'il conseillait aux paysans de se réconcilier avant de se présenter devant le tribunal de district. Le maire de Dourak, Jordan Stoyanoff, fut frappé d'une amende de deux cents francs rien que parce que les habitants avaient demandé son remplacement par le secrétaire de la commune. Le maire de Moujdévetch, Hristo Tatartcheff, est frappé d'une amende de vingt francs pour avoir dit à son secrétaire qu'il n'avait qu'à écouter et écrire sans se mêler d'autre chose. Le maire de Gradetz est frappé une fois d'une amende de quarante et une seconde fois d'une de soixante francs. On leva à Palanka plus de vingt mille francs à titre d'amendes qui restèrent dans les poches du chef de district, du coadjuteur de l'évêque serbe et ainsi que du directeur Tocheff, car on ne représenta aucune quittance de pareil montant.

68. (P. 26.) — A la place des prêtres bulgares de Palanka qui se sont enfuis, on installa de force un prêtre serbe et chaque maison fut obligée de lui fournir des œufs pour les fêtes. Ce qui fit que plus de cinq mille œufs et quelques dizaines de cochons de lait furent ainsi réunis. Malheur à qui n'apportait rien.

72. (P. 27.) — Les troupes serbes nouvellement arrivées (deux régiments), réparties et retranchées avec leur artillerie sur les positions stratégiques de la frontière bulgare, commi-

¹ Or, les Turcs ne mangeant pas de viande de porc, n'élèvent pas l'animal.